

Rapport des auditeurs indépendants Aux actionnaires de ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED

Opinion

Les états financiers consolidés résumés ci-joints qui comprennent l'état consolidé résumé de la situation financière au 30 Septembre 2020 et les états consolidés résumés du résultat et des autres éléments du résultat global pour la période close le 30 Septembre 2020 sont tirés des états financiers consolidés audités **d'Ecobank Transnational Incorporated** pour la période close le 30 Septembre 2020.

À notre avis, les états financiers consolidés résumés ci-joints dérivés des états financiers consolidés audités **d'Ecobank Transnational Incorporated** au 30 Septembre 2020 sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs avec ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Etats financiers consolidés résumés

Les états financiers consolidés résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes Internationales d'Information financière appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés audités **d'Ecobank Transnational Incorporated**. La lecture des états financiers résumés et du rapport des auditeurs y afférent ne remplace donc pas la lecture des états financiers consolidés audités et du rapport des auditeurs **d'Ecobank Transnational Incorporated**. Les états financiers résumés et ces états financiers consolidés ne reflètent pas les effets d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers audités et notre rapport y afférent

Nous avons exprimé une opinion d'audit sans réserve sur ces états financiers consolidés dans notre rapport daté du 30 Novembre 2020. Ce rapport comprend également la communication des points d'audit clé décrits dans le rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés.

Les points d'audit clés sont ceux qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période en cours.

Responsabilités des Administrateurs vis-à-vis des Etats Financiers Consolidés résumés

Les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation d'un résumé approprié des états financiers consolidés audités conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la cohérence des états financiers résumés dans tous leurs aspects significatifs avec les états financiers consolidés audités, sur la base de nos procédures qui ont été menées conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA 810 révisée) «Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés».



Pour: Deloitte & Touche
Chartered Accountants
Lagos, Nigéria
30 Novembre 2020

Associé signataire: David Achugamonu
FRC/2013/ICAN/000000840



Pour: Grant Thornton
Expert comptable
Abidjan, Côte d'Ivoire
30 Novembre 2020

Associé signataire: Georges Yao-Yao